



Plusieurs locataires solidaires (nuisances sonores) que faire ?

Par ped789

bonjour,

je reprends contact avec vous parce que d'autres locataires informés par le couple, hier soir, qui étaient habituellement discrets, ont décidé de se joindre à eux par solidarité en guise de représailles, s'amusent à claquer toutes les portes de leur appartement. Ils refusent de m'ouvrir leur porte quand je viens sonner chez eux. mon bailleur social informé par téléphone m'a dit qu'il ne peut rien faire, que dois je faire ? merci

ped789 (voir ses messages)
Posté le Le 08/08/2022 à 10:04

bonjour

j'ai contacté mon bailleur social qui m'a dit qu'il ne pouvait rien faire pour que les nuisances sonores cessent. J'ai croisé le couple hier dans la journée. j'en ai profité pour leur dire que j'allais entreprendre des démarches administratives et peut-être judiciaires si les nuisances continueraient. La femme m'a dit de "fermer ma gueule" et m'a menacée de me casser la gueule. J'ai les vus hier soir alors que j'étais sur mon balcon en train de parler avec plusieurs locataires de mon immeuble. Les représailles ont commencé ce matin, un locataire, trois étages au dessous de mon appartement, pour venger ses amis, à claquer toutes les portes des pièces de son appartement, ce matin. merci

[Modifier mon message][Supprimer]

ped789 (voir ses messages)
Posté le Le 08/08/2022 à 10:25

Concernant la lettre que je vais adresser à mon bailleur, dois-je y joindre la photocopie de la lettre adressée aux deux locataires et quelle lettre type dois-je lui adresser. Merci

[Modifier mon message][Supprimer]

ped789 (voir ses messages)
Posté le Le 08/08/2022 à 10:38

un autre locataire qui est habituellement discret, vient à l'instant de claquer les portes de toutes les pièces de son appartement dans la colonne d'en face, deux étages en dessous de mon appartement. Je suis allé sonner chez lui, je sais qu'il est chez lui, je l'ai entendu, derrière la porte de son appartement, n'a pas voulu m'ouvrir pour que je lui demande d'arrêter ses nuisances sonores.

[Modifier mon message][Supprimer]

ped789 (voir ses messages)
Posté le Le 08/08/2022 à 10:54
Que dois-je faire en cas de récurrence ?

[Modifier mon message][Supprimer]

Par kang74

Bonjour

Le bailleur n'a pas vocation à constater quoi que ce soit, c'est à vous de faire des démarches pour amener à un constat du problème .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612[/url]

Par yapasdequoi

Encore un troll ?

Les réponses ont été données de multiples fois aux divers pseudos qui ont posé ces mêmes questions à répétition.

A : déménager

B : Lire cette page et faire les démarches conseillées :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612[/url]

C : Arrêter de poser des questions sans lire les réponses.